|  |  |
| --- | --- |
| **Session extraordinaire du ConseilGuadalajara, 21 octobre 2010** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document C-EXT/8-F** |
| **17 novembre 2010** |
| **Original: anglais** |
|

|  |
| --- |
| COMPTE RENDUde laSESSION EXTRAORDINAIRE DU cONSEIL |

 |
| Vendredi 22 octobre 2010, de 10 h 15 à 12 h 35 |

**Président:**  M. R.N. JHA (Inde)
**puis:**  M. F. BORJÓN (Mexique)

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | Documents |
| 1 | Ouverture de la réunion par le Président sortant | – |
| 2 | Election du Président de la session extraordinaire et de la session de 2011 du Conseil | – |
| 3 | Remarques du Président | – |
| 4 | Election du Vice‑Président de la session de 2011 du Conseil | – |
| 5 | Election du Président et des Vice‑Présidents de la Commission permanente sur l'administration et la gestion | – |
| 6 | Décisions de la session de 2010 du Conseil appelant des mesures de la part du Conseil à sa session extraordinaire  | [C-EXT/2](http://www.itu.int/council/cext-2010/pd/cext-2E.docx), [C-EXT/4](http://www.itu.int/council/cext-2010/pd/cext-4E.docx) |
| 7 | Décisions de la Conférence de plénipotentiaires appelant des mesures de la part du Conseil à sa session extraordinaire  | [C-EXT/3](http://www.itu.int/council/cext-2010/pd/cext-3E.docx) |
| 9 | Clôture | – |

# 1 Ouverture de la session par le Président sortant

1.1 Le Président sortant déclare ouverte la session extraordinaire du Conseil et prononce l'allocution reproduite dans l'Annexe A.

1.2 Le Secrétaire général rend hommage au Président sortant pour sa sagesse et le remercie pour le bon travail qu'il a accompli. Il remercie également le Gouvernement de l'Inde d'avoir offert les services d'une personne aussi compétente. Il prononce ensuite l'allocution reproduite dans l'Annexe B.

# 2 Election du Président de la session extraordinaire et de la session de 2011 du Conseil

2.1 Le Secrétaire général rappelle que le Vice-Président d'une session du Conseil assure traditionnellement la présidence de la session suivante et suggère que le Conseil élise M. F Borjón (Mexique) à la présidence de la session extraordinaire et de la session de 2011 du Conseil.

2.2 M. F. Borjón est élu par acclamation et prend la présidence.

# 3 Remarques du Président

3.1 Le Président remercie les conseillers pour la confiance qu'ils lui témoignent et pour l'occasion qu'ils lui offrent de continuer de servir l'Union. Il rappelle que la Conférence de plénipotentiaires de 2010 a fait passer le nombre d'Etats Membres du Conseil de 46 à 48, et est certain que les nombreux éminents conseillers apporteront une grande richesse et une grande sagesse aux prises de décision du Conseil.

# 4 Election du Vice-Président de la session de 2011 du Conseil

4.1 LeSecrétaire généralindique que le principe de la rotation géographique veut que ce soit un pays de la Région B (Europe occidentale) qui assure la vice-présidence de la session de 2011 du Conseil. A la suite de consultations, le Secrétaire général propose que M. A. Cavusoglu (Turquie) occupe le poste de Vice-Président de la session de 2011 du Conseil.

4.2 **M. A. Cavusoglu est élu par acclamation.**

# 5 Election du Président et des Vice-Présidents de la Commission permanente de l'administration et de la gestion

5.1 Le Secrétaire général rappelle que le président et les deux vice-présidents de la Commission permanente de l'administration et de la gestion sont élus pour un mandat de deux ans, de façon à assurer une certaine continuité tout en respectant les principes de la rotation et de la représentation géographique. A la suite de consultations, le Secrétaire général propose que Mme B. González (Espagne) soit élue présidente et que M. J. Ashurst (Australie) et M. P. Ondracek (République tchèque) soient élus vice-présidents de la Commission permanente.

5.2 **Mme B. González, M. J. Ashurst et M. P. Ondracek sont élus par acclamation**.

5.3 Le Président remercie M. R. González Bustamante (Mexique) pour le bon travail qu'il a accompli en tant que Président de la Commission permanente en 2009 et 2010.

# 6 Décisions de la session de 2010 du Conseil appelant des mesures de la part du Conseil à sa session extraordinaire (Documents C-EXT/2 et C‑EXT/4)

**Date et durée de la session de 2011 du Conseil (Document C-EXT/2)**

6.1 La Secrétaire de la plénière présente le Document C-EXT/2 et rappelle qu'à sa session ordinaire de 2010, le Conseil n'a pas arrêté les dates de sa prochaine session, préférant attendre les décisions de la Conférence de plénipotentiaires de 2010 liées à la Résolution 153 (Rév. Guadalajara, 2010), relative à la programmation des sessions du Conseil et des Conférences de plénipotentiaires. Les dates proposées à présent, sous la forme d'un projet de décision joint en annexe au Document C-EXT/2, sont les suivantes: du 11 au 21 octobre 2011, soit une période de neuf jours ouvrables.

6.2 Un conseiller est d'avis qu'il serait préférable de tenir les sessions ordinaires du Conseil au deuxième trimestre de l'année afin de ne pas retarder inutilement l'examen des finances de l'Union pour l'année précédente.

6.3 Le Président de la Commission 6 (Administration et gestion) de la PP‑10 indique que le vérificateur extérieur des comptes doit travailler jusqu'au mois de juillet pour établir les rapports nécessaires. Il est donc préférable de tenir la session du Conseil plus tard dans l'année. Un autre conseiller est du même avis, ajoutant que tenir la session ordinaire du Conseil plus tard dans l'année permet aussi de s'occuper plus efficacement du budget pour l'année suivante.

6.4 Le Secrétaire général est favorable à ce que les sessions du Conseil aient lieu au deuxième trimestre afin d'assurer une certaine stabilité de la programmation des sessions annuelles, plutôt que de devoir changer de période les années où ont lieu les Conférences de plénipotentiaires. L'Union doit trouver un nouveau vérificateur extérieur des comptes et pourra demander à ce que les rapports soient établis plus tôt dans l'année.

6.5 Plusieurs conseillers estiment que la question de la programmation des sessions ordinaires du Conseil devrait être examinée plus avant. La chef de la Division de la gouvernance institutionnelle et des relations avec les membres fait remarquer que la Résolution 153 (Rév. Guadalajara, 2010) laisse le choix final des dates au Conseil lui-même.

6.6 Un conseiller est d'avis qu'il serait opportun de tenir la session de 2011 du Conseil en octobre, comme proposé, car le Conseil serait ainsi en mesure d'examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats de la Conférence de plénipotentiaires de 2010. D'autres conseillers se prononcent également en faveur des dates proposées.

6.7 Sur la suggestion du Président, il est **décidé** que la question de la programmation des sessions ordinaires du Conseil sera abordée à nouveau par le Conseil à sa session de 2011.

6.8 Les dates du 11 au 21 octobre 2011 pour la session de 2011 du Conseil sont **approuvées**, et le projet de décision sur les dates et la durée de la session de 2011 du Conseil est **adopté**.

**Manifestations ITU TELECOM (Résolution 11 de la PP-10)**

6.9 Le Directeur exécutif d'ITU TELECOM indique qu'aux termes de sa Résolution 11 (Rév. Guadalajara, 2010), la Conférence de plénipotentiaires envisage, pour la sélection du site des manifestations TELECOM, une procédure d'appel d'offres ouverte et transparente fondée sur le modèle d'accord de pays hôte approuvé par le Conseil. Le Conseil a discuté d'un tel accord mais ne l'a pas encore approuvé, c'est pourquoi il est important de trouver une solution pour aller de l'avant.

6.10 Un conseiller suggère d'établir un groupe ad hoc de la Commission permanente de l'administration et de la gestion chargé d'examiner la question afin de permettre au Conseil de prendre une décision au début de sa session de 2011. Un autre conseiller appuie cette suggestion et fait remarquer qu'il faut au moins deux ans pour préparer une manifestation réussie.

6.11 Le Secrétaire général indique que, pour que les manifestations TELECOM connaissent un succès financier, une certaine souplesse est nécessaire dans les négociations menées avec les pays hôtes. Les manifestations TELECOM évoluent, c'est pourquoi le modèle d'accord de pays hôte restera un document évolutif, toutes modifications étant portées à l'attention du Conseil.

6.12 Plusieurs conseillers conviennent qu'une certaine souplesse est nécessaire quant au modèle d'accord de pays hôte et reconnaissent qu'il est urgent que le Conseil approuve un texte.

6.13 Un conseiller fait observer que la Résolution 11 ne s'appliquera pas aux manifestations TELECOM de 2011 et 2012. Par conséquent, si le Conseil adoptait un modèle d'accord à sa session de 2011 en octobre, il resterait suffisamment de temps pour préparer la manifestation de 2013.

6.14 Un autre conseiller souhaite qu'il soit indiqué très clairement que tout accord de ce type doit faire l'objet d'un "consentement mutuel avec le gouvernement du pays hôte".

6.15 Sur la suggestion du Président, il est **décidé** que le projet de modèle d'accord de pays hôte existant doit être utilisé comme document d'orientation pour les manifestations TELECOM de 2011 et 2012, qu'un groupe de travail ad hoc du Conseil doit travailler sur le texte en vue d'en soumettre une version à la session de 2011 du Conseil pour approbation et que tout accord de pays hôte doit faire l'objet d'un consentement mutuel entre ITU TELECOM et le gouvernement du pays hôte.

Composition du Comité des pensions du personnel de l'UIT (Document C-EXT/4)

6.16 Le chef du Département de l'administration et des finances présente le Document C-EXT/4 et indique que le Comité des pensions du personnel de l'UIT est composé de membres représentant les Etats Membres, la direction et le personnel. Traditionnellement, le Conseil est représenté par des membres individuels, mais le projet de résolution sur la composition du Comité des pensions du personnel de l'UIT (joint en annexe au Document C-EXT/4) prévoit un choix de six Etats Membres parmi les Etats Membres du Conseil, dont trois désignent des représentants intervenant en qualité de membres du Comité des pensions du personnel de l'UIT et trois autres sont chargés de désigner des représentants intervenant en qualité de membres suppléants. Etant donné que le mandat de certains membres individuels du Comité des pensions n'est pas encore échu, le nom de leurs pays respectifs figure dès à présent dans le projet de résolution, à savoir l'Italie et la Bulgarie en tant que membres du Comité des pensions et le Ghana, le Mexique et l'Inde en tant que membres suppléants. Le Canada sera proposé en tant que troisième membre du Comité des pensions, mais la décision sera prise à la session ordinaire du Conseil.

6.17 Cela étant entendu, le projet de résolution joint en annexe au Document C-EXT/4 est **adopté**.

# 7 Décisions de la Conférence de plénipotentiaires appelant des mesures de la part du Conseil à sa session extraordinaire (Document C-EXT/3)

**Groupe de travail du Conseil sur une Constitution stable (Résolution COM5/1 de la PP‑10)**

7.1 Le Secrétaire général annonce que, en dépit des consultations informelles menées depuis l'adoption, par la Conférence de plénipotentiaires, de la Résolution COM5/1 (Guadalajara, 2010) relative à la création d'un Groupe de travail du Conseil sur une Constitution stable de l'UIT, il n'a à ce jour pas été possible de dégager de consensus sur aucun des candidats très qualifiés qui ont été proposés jusqu'à présent pour présider le groupe. A son avis, il est important qu'une seule et même personne préside le groupe pendant les quatre années qui précèdent la prochaine Conférence de plénipotentiaires, plutôt que de partager la présidence en deux mandats de deux ans. Le Secrétaire général souligne que le président et les vice-présidents du groupe, qui seront sélectionnés dans un souci d'équilibre régional, devront oeuvrer dans l'intérêt de l'Union, plutôt que de représenter leur région.

7.2 Sur la suggestion du Président, il est **décidé** de créer le Groupe de travail du Conseil sur une Constitution stable (CWG/STB-CS), ouvert à tous les Etats Membres, et de confier au Secrétaire général la responsabilité de poursuivre les consultations informelles afin de permettre au Conseil de parvenir à une décision par correspondance quant au président et aux vice-présidents de ce Groupe.

7.3 Plusieurs conseillers proposent des critères pour la sélection du Président et des Vice‑Présidents du Groupe de travail, outre les exigences de base que sont la compétence et l'équilibre régional. Ces critères sont notamment l'équilibre hommes/femmes, les connaissances spécialisées concernant l'environnement réglementaire de l'Union et l'aptitude à diriger. Un conseiller propose que les personnes nommées soient issues d'Etats Membres du Conseil. Un autre conseiller propose qu'il y ait six vice-présidents, représentant les organisations régionales.

7.4 Le Président indique que ces observations seront prises en considération.

Programme de départ volontaire et de départ à la retraite anticipée (Document C-EXT/3)

7.5 Le chef du Département de l'administration et des finances présente le Document C-EXT/3 et attire l'attention sur le projet de décision joint en annexe, aux termes duquel le Secrétaire général est chargé de mettre en oeuvre un programme de départ volontaire et de départ à la retraite anticipée, et qui autorise à cette fin le prélèvement d'un montant maximum de 3 millions de francs suisses sur le Fonds de réserves. En réponse à la question d'un conseiller, le chef du Département indique que les montants proposés aux membres du personnel seront négociés sur la base des Statut et Règlement du personnel.

7.6 Un conseiller appuie la proposition de décision mais souligne que le programme ne doit pas avoir pour conséquence une perte de compétences au sein de l'Union. Le Président ajoute que la sagesse doit être l'un des critères du choix des fonctionnaires à retenir, indépendamment de l'âge.

7.7 Le projet de décision jointe en annexe au Document C-EXT/3 est **adopté**.

Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion

7.8 Le Président de la Commission 6 (Administration et gestion) de la PP‑10 rappelle que la Conférence a adopté la Résolution COM6/2 (Guadalajara, 2010), relative au nouveau Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion (CCIG), et suggère que, pour aller de l'avant, le Groupe du Conseil sur le Règlement financier et sur les questions de gestion financière associées (FINREGS) commence à examiner la question.

7.9 Le chef du Département de l'administration et des finances indique qu'il est implicitement demandé au Conseil de donner le feu vert pour la réalisation de travaux préparatoires sur le CCIG, étant entendu que le Groupe FINREGS fera rapport à la session de 2011 du Conseil, qui prendra alors les décisions nécessaires.

7.10 Plusieurs conseillers se disent préoccupés quant à la création immédiate d'un nouveau Groupe du Conseil, étant donné que la session de 2011 du Conseil devra décider de la création et de la gestion des groupes de travail du Conseil, conformément à la Décision COM5/1 (Guadalajara, 2010). Un conseiller indique que les travaux préparatoires sur le CCIG doivent être considérés comme provisoires.

7.11 Un conseiller propose que les travaux préparatoires sur le nouveau CCIG et, de fait, tous les travaux des groupes du Conseil, soient réalisés par voie électronique, conformément à la Résolution COM6/6 (Guadalajara, 2010). Un autre conseiller ajoute que le maintien de tous les groupes du Conseil devrait être confirmé à titre provisoire et faire l'objet d'une décision du Conseil à sa session de 2011.

7.12 Plusieurs conseillers appuient la proposition visant à confier au Groupe FINREGS les travaux préparatoires sur le CCIG.

7.13 Le Président en conclut que le Conseil souhaite autoriser le Groupe FINREGS à réaliser des travaux préparatoires sur le nouveau Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion, en employant des moyens électroniques, étant entendu que les résultats de ces travaux et, de fait, le maintien de tous les groupes du Conseil resteront provisoires et feront l'objet d'une décision du Conseil à sa session de 2011.

7.14 Il en est ainsi **décidé**.

**Vérification extérieure des comptes**

7.15 Le Président de la Commission 6 (Administration et gestion) de la PP‑10 rappelle que, par sa Résolution 94 (Rév. Guadalajara, 2010), relative à la vérification des comptes de l'Union, la Conférence charge le Secrétaire général d'engager la sélection par mise au concours du vérificateur extérieur des comptes, lorsque le Conseil le jugera approprié.

7.16 Le chef du Département de l'administration et des finances explique qu'il est demandé à la présente session extraordinaire du Conseil d'autoriser le commencement de la procédure de mise au concours.

7.17 Sur la suggestion du Président, il est **décidé** que le Secrétaire général engagera des travaux pour la sélection par mise au concours du vérificateur externe, étant entendu que les résultats de ces travaux resteront provisoires et feront l'objet d'une décision du Conseil à sa session de 2011.

**8 Clôture**

8.1 Le Président remercie les interprètes pour leur travail et clôt la session extraordinaire.

Le Secrétaire général: Le Président:
H. TOURÉ F. BORJÓN

**Annexes**: 2

**Original: anglais**

**Annexe A

Allocution de M. R.N. Jha, Président sortant du Conseil**

Excellences,
Mesdames et Messieurs les conseillers,
Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Vice-Secrétaire général,
Messieurs les Directeurs des Bureaux,
Eminents collègues,
Mesdames et Messieurs,

Bonjour à tous,

C'est pour moi un immense plaisir que de vous accueillir tous à cette première réunion (extraordinaire) de la session de 2011 du Conseil. Ou plutôt devrais-je dire que je me sens honoré et privilégié, au nom de mon pays, de vous accueillir à cette session extraordinaire du Conseil de l'UIT, nouvellement constitué.

J'aimerais saisir cette occasion pour vous féliciter tous vivement pour votre élection en tant qu'Etats membres du Conseil de l'UIT pour les quatre prochaines années. En tant que conseillers, nous devons tous jouer un rôle très important et constructif dans la croissance du secteur mondial des télécommunications en mettant cette institution fondamentale qu'est l'UIT au service de l'humanité, et en particulier du milliard de personnes les plus défavorisées, dont la qualité de vie doit encore s'améliorer pour atteindre le niveau souhaité.

Mesdames et Messieurs,

La Conférence de plénipotentiaires peut être considérée comme le printemps de l'UIT. Au printemps, la nature redonne vie aux arbres, les graines germent, les fleurs s'épanouissent et les oiseaux chantent, comme si la nature et l'environnement tout entier retrouvaient une humeur festive. D'une façon similaire, la Conférence de plénipotentiaires crée de nouvelles résolutions, revitalise les résolutions existantes, fait naître de nouvelles idées, une nouvelle équipe de direction et, bien sûr, un nouveau Conseil ainsi qu'un nouvel enthousiasme.

J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter le Dr Hamadoun Touré pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'UIT. De même, je félicite vivement M. Zhao et M. Johnson pour leur réélection. Je présente également mes sincères félicitations aux Directeurs des Bureaux nouvellement élus, à savoir M. Rancy et M. Sanou, et leur souhaite pleine réussite pour leur mandat à l'UIT. Nous pouvons éprouver une grande satisfaction quant au fait que les membres nouvellement élus de la direction de l'UIT allient expérience et idées nouvelles et seront à même d'examiner les questions sous tous leurs angles et d'aider l'UIT à remplir sa mission avec brio.

Depuis la dernière Conférence de plénipotentiaires, le secteur des télécommunications dans toute sa diversité a connu des progrès tout à fait remarquables. Au cours de cette période, les services mobiles de deuxième génération ont affiché une croissance exponentielle et sont presque arrivés à saturation; alors que la troisième génération de services mobiles est à son apogée, la quatrième génération s'apprête à être déployée, objet de nombreux espoirs et de multiples attentes. Je suis certain que, pendant le prochain cycle de quatre ans, le 3G mobile affichera une croissance exponentielle similaire partout dans le monde et arrivera bientôt lui aussi à saturation; le 4G atteindra quant à lui son apogée et le 5G, ou une génération ultérieure, sera peut‑être prêt à entrer en lice. Au cours de ce cycle, j'en suis convaincu, l'UIT établira une feuille de route claire pour la mise en place des réseaux de télécommunication futurs et aidera le secteur mondial des télécommunications à effectuer la transition vers les réseaux de prochaine génération.

Mesdames et Messieurs,

Dans le contexte du marché actuel, le secteur des télécommunications ne se limite pas aux seuls services, mais associe diverses composantes: les clients le perçoivent sous l'angle des services, les hommes d'affaires et les opérateurs l'envisagent d'un point de vue commercial, les scientifiques et les technologues le voient à travers le prisme des droits de propriété intellectuelle et de l'innovation, les gouvernements y voient une ressource cruciale à même de générer des recettes importantes, etc. Ainsi, le secteur des télécommunications revêt différentes dimensions pour différents groupes de personnes. Concilier les intérêts de chaque groupe et élaborer des politiques à long terme qui soient en phase avec le développement technologique, tel est le grand défi que doit relever l'UIT.

J'estime par ailleurs que la concurrence, quel que soit le marché sur lequel elle s'exerce, comporte des avantages intrinsèques pour les consommateurs en termes de qualité de service, de prix et d'innovation en matière de communication, mais elle peut dans le même temps avoir des effets négatifs, en particulier lorsqu'elle se fait trop rude. Par conséquent, nous devons entreprendre de déterminer le niveau optimal de concurrence sur le marché, qui soit le plus bénéfique pour tous.

Mesdames et Messieurs,

En termes simples, l'UIT est une institution intellectuelle destinée à faire progresser et à orienter le développement du secteur des télécommunications et des TIC dans son ensemble, d'où la mission et les responsabilités du Conseil de l'UIT. Le Conseil a pour responsabilité de superviser le fonctionnement de l'UIT dans son ensemble afin de le maintenir à la hauteur des attentes. Tant que le Conseil reste vigilant, il est certain que le fonctionnement de l'UIT restera rationnel et dynamique, de même que la nature s'active au lever du soleil et redevient calme la nuit venue.

J'aimerais signaler au passage qu'une bonne santé financière est toujours l'une des clés de la réussite d'une organisation. A cet égard, ce n'est qu'en étant financièrement robuste que l'UIT pourra accomplir sa mission, atteindre ses objectifs et aider la communauté mondiale à bénéficier constamment de nouveaux services de télécommunication efficaces et peu coûteux. Il est donc impératif que les membres de l'Union contribuent généreusement à l'Union, de façon adaptée à leurs capacités financières. Les modifications récemment apportées à la résolution relative aux classes de contribution encourageront certainement les membres à augmenter leur contribution financière à l'UIT.

En outre, la gratuité de l'accès en ligne aux Recommandations de l'UIT contribuera à renforcer les capacités techniques des populations du monde entier. Ainsi, à long terme, les Recommandations de l'UIT auront certainement une plus grande incidence.

Par ailleurs, j'estime personnellement que l'UIT devrait étudier la possibilité de s'appuyer sur les organisations de télécommunications régionales pour établir des liens avec les populations qu'elle cherche à atteindre en vue de leur fournir l'assistance technique nécessaire, plutôt que d'implanter ou d'agrandir ses propres bureaux régionaux à des coûts élevés. Les ressources ainsi économisées pourront être utilisées à meilleur escient dans le cadre des divers projets de développement menés par l'UIT.

Mesdames et Messieurs,

J'ai suivi les séances plénières de très près. Les "crochets" placés dans les projets de résolution constituent généralement un problème difficile à résoudre. Pourtant, cette année, j'ai pu constater que les Etats Membres ont fait preuve d'une extraordinaire volonté, non seulement de compromis, mais aussi d'unité et d'entente mutuelle. Nous pouvons tirer une grande satisfaction d'avoir réussi, en unissant nos forces, à effectivement et efficacement, supprimer tous les "crochets".

Par ailleurs, j'estime que des questions comme la cybercriminalité, les cybermenaces, la cybersécurité, la sécurité des réseaux de télécommunication, les preuves électroniques, la criminalistique électronique et les TIC exigent l'élaboration de matériels d'étude pour des politiques harmonisées et exhaustives. Ces sujets sont étroitement liés. Si tout organisme peut entreprendre de telles études, il est certain que l'UIT peut les entreprendre avec la pleine coopération de ses Etats Membres. L'UIT est, après tout, un ensemble d'Etats Membres. Qui plus est, les thèmes en question sont particulièrement évolutifs.

Je suis convaincu que le Conseil de l'UIT, en tant qu'instance de réflexion, saura toujours prendre en temps voulu les décisions par consensus qui s'imposent et contribuer au succès de l'UIT.

Mesdames et Messieurs,

Mon mandat à la Présidence du Conseil a été pour moi une période formatrice, pendant laquelle j'ai acquis une expérience considérable. De fait, ayant occupé une place centrale dans l'organisation de la CMDT-10 à Hyderabad, j'ai eu l'occasion de collaborer avec quasiment toutes les branches du Secrétariat de l'UIT. Je suis reconnaissant envers l'ensemble du Secrétariat pour son appui et ses conseils.

A cette occasion, je remercie tout particulièrement les fonctionnaires de l'UIT pour la coopération et l'aide considérables qu'ils m'ont offertes pendant la session de 2010 du Conseil. Je citerai au moins quelques noms, comme Mme Doreen Bogdan, M. Richard Barr, Mme Elaine Baron et M. Preetam Maloor, en remerciant aussi tous les autres collaborateurs qui m'ont beaucoup aidé.

Je saisis cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements et ma gratitude au Gouvernement du Mexique pour les services et l'hospitalité qu'il nous a offerts à si grande échelle dans cette merveilleuse ville de Guadalajara.

J'aimerais remercier particulièrement le Vice-Président de la session de 2010 du Conseil et éminent Président de la Conférence de plénipotentiaires, M. Fernando Borjón, dont les compétences sont nombreuses et variées, pour son engagement exceptionnel. Je profite également de cette occasion pour exprimer mes sincères remerciements aux interprètes.

Dernière chose, mais non la moindre, je félicite vivement les Directeurs sortants des Bureaux, M. Timofeev et M. Al Basheer, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli à la tête des Bureaux et pour leur contribution impérissable à leur domaine de travail.

Je vous remercie et vous adresse mes meilleurs voeux pour la suite.

**Original: anglais**

**Annexe B**

**Allocution du Secrétaire général**

Eminents conseillers,
Mesdames et Messieurs,

Bonjour,

• Je vous souhaite la bienvenue à tous et félicite chacun d'entre vous pour votre élection au Conseil de l'UIT pendant la Conférence de plénipotentiaires de 2010, ici à Guadalajara.

• Je voudrais tout particulièrement souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil, à savoir la Grèce, le Koweït et la Pologne, qui reviennent au Conseil après un temps d'absence, ainsi que le Costa Rica, le Paraguay et le Rwanda, qui n'y ont encore jamais siégé.

• Nous sommes extrêmement reconnaissants à chacun des conseillers pour sa participation, alors que quatre années chargées et constructives nous attendent.

• La réunion d'aujourd'hui sera courte, aussi ne prendrai-je pas trop de votre temps, mais je souhaite passer en revue très brièvement les progrès et les réalisations que nous avons accomplis au cours des trois dernières semaines ici à Guadalajara.

– Nous avons approuvé des plans stratégique et financier solides pour la période 2012‑2015.

– Nous avons adopté nombre de résolutions importantes, dont la première a été la révision d'une résolution sur la gestion et le développement des ressources humaines.

– D'autres résolutions adoptées ici à Guadalajara portent sur l'accessibilité, les TIC et le changement climatique, le renforcement de la présence régionale, des mesures visant à prévenir l'utilisation des réseaux de télécommunication à des fins illicites ainsi que l'utilisation abusive de ces réseaux, la conformité et l'interopérabilité, les communications d'urgence et l'aide humanitaire, l'admission de Membres de Secteur des pays en développement, la réduction de l'écart en matière de normalisation, des mesures spéciales visant à aider les petits Etats insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, les réunions électroniques et bien d'autres sujets encore.

– Nous avons ouvert la voie à la participation des établissements universitaires aux travaux de l'Union.

– Nous avons créé un Groupe de travail du Conseil sur une Constitution stable de l'UIT.

– Nous nous sommes mis d'accord sur le processus de préparation de la CMTI, qui aura lieu en 2012.

– Nous avons également donné un nouvel élan et une nouvelle direction à la manifestation ITU TELECOM, qui se tiendra dorénavant chaque année, et dont le lieu sera choisi au moyen d'une procédure d'appel d'offres.

– Dernière chose, mais non la moindre, nous sommes parvenus à dégager des compromis de dernière minute sur un certain nombre de résolutions essentielles portant sur des questions relatives à l'Internet qui étaient parfois d'une nature particulière, mais nous sommes parvenus à les régler. Il ya des résolutions clés sur les questions de l'Internet. Cela renforce et souligne notre engagement à collaborer avec la communauté Internet et à continuer d'étendre les avantages de l'Internet à tous les habitants de la planète.

• Avec un Conseil renouvelé et élargi comportant désormais 48 sièges, j'estime que nous jouissons de très bonnes conditions pour effectuer les tâches qui nous ont été confiées par la Conférence de plénipotentiaires, et je compte sur les orientations et les avis du Conseil pendant les quatre prochaines années. J'ai par ailleurs le plaisir de vous informer que nous avons déjà publié les Actes finals sur le site web. C'est donc en un temps record que nous avons réussi à mettre les Actes finals à disposition, dans un format très agréable, le format "flip", que vous trouverez sur le site. Je suis sûr que vous l'apprécierez. Les actes finals sont également disponibles en version imprimée dans les six langues et je dois dire que nous avons travaillé très rapidement et je tiens à féliciter l'équipe qui travaille en coulisses. Mesdames et Messieurs, je vous adresse à tous mes vifs remerciements, mais tiens à remercier particulièrement le personnel de l'UIT qui a travaillé dans les coulisses et qui est pour moi une source de grande fierté. Au cours des quatre dernières années, j'ai beaucoup tiré profit de sa sagesse et de sa compétence, sur lesquelles je me suis appuyé. Je suis certain que vous aimerez ce que vous verrez aujourd'hui au Conseil.

Je vous remercie.